

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 mai 1973.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) à la suite de la mission effectuée du 8 au 14 février 1973 auprès des Forces françaises stationnées au Tchad,

Par M. René MONORY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, *vice-présidents* ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguëlle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	3
Programme de la mission	4
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Généralités</i>	5
CHAPITRE II. — <i>Situation politique et économique</i>	8
CHAPITRE III. — <i>La rébellion, l'intervention française</i>	14
CHAPITRE IV. — <i>Situation militaire actuelle : l'A. M. T.</i>	19
CHAPITRE V. — <i>L'aide économique et financière</i>	27
Conclusions	37

PREAMBULE

L'intervention des armées françaises au Tchad, à la demande du Gouvernement de ce pays, a provoqué tant de commentaires et suscité tant de discussions qu'il a paru nécessaire qu'au moment où cette intervention s'arrête et où la situation politique tend à redevenir normale, de faire le bilan de cette opération et d'examiner où l'on en est, tant au point de vue militaire qu'au point de vue de la coopération civile.

Votre Rapporteur du budget des Armées a donc estimé nécessaire d'aller voir sur place et d'interroger les autorités civiles aussi bien que militaires sur ces différents points.

La présente mission a eu lieu du 8 au 14 février 1973. Elle s'est déroulée à Fort-Lamy où des entretiens avaient été organisés avec le Président de la République tchadienne, M. Tombalbaye, ainsi qu'avec Son Excellence l'Ambassadeur de France, Haut Représentant, M. Wibaux, le Général Auffray, Commandant les Forces françaises de l'Escadre d'Afrique centrale ; puis avec divers officiers et fonctionnaires chargés soit de l'assistance militaire aux armées tchadiennes, soit de la coopération civile.

L'accueil qui nous a été réservé a été partout extrêmement chaleureux et compréhensif. Nous devons également remercier M. le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale pour les facilités qu'il a bien voulu nous faire accorder, et nous lui demandons d'exprimer aux autorités militaires visitées notre excellent souvenir de l'accueil qu'elles nous ont partout réservé.

PROGRAMME DE LA MISSION

Jeudi 8 février : arrivée à Fort-Lamy.

Réception organisée chez l'Ambassadeur, M. Wibaux.

Vendredi 9 février

Matin :

Visite au Général Auffray : exposé d'ensemble de la situation militaire et du dispositif des troupes.

Visite au Président de la République, M. Tombalbaye.

Visite au Chef du Cabinet militaire, Général Djogo.

Après-midi :

Visite au maire de Fort-Lamy, M. Mahamat Garma.

Visite rapide des installations de la base aérienne ainsi que des différents aménagements destinés au personnel : clubs, cercles, etc.

Réception organisée par le Général Auffray.

Samedi 10 et dimanche 11 février :

Visite de la réserve de Zakouma, le transport étant assuré par un avion militaire.

Lundi 12 février :

Déjeuner de travail à l'Ambassade de France.

Mardi 13 février :

Visite à M. Guilbaud, chargé de la coopération civile.

Visite à l'Ambassade de France.

Mercredi 14 février :

Visite au Colonel Le Hénaff, Directeur de l'assistance militaire technique.

Départ de Fort-Lamy dans l'après-midi.

CHAPITRE PREMIER

GENERALITES

La République du Tchad, indépendante depuis le 11 août 1960, est une ancienne colonie ayant fait partie, sous des noms variés, de l'Afrique équatoriale française.

Comme beaucoup de pays d'Afrique, ses frontières résultent des limites établies par l'administration coloniale, et ne correspondent à aucune frontière naturelle au point de vue géographique.

Le territoire de la République actuelle comprend essentiellement la partie orientale du bassin du lac Tchad. Celui-ci, sorte de mer intérieure dont la superficie a beaucoup varié au cours des âges, reçoit principalement les eaux du Chari et d'un affluent, le Logone, qui drainent la partie Sud du pays.

Cette cuvette dont le lac Tchad, assez curieusement, n'occupe pas le point le plus bas, est limitée au Nord et à l'Est par une bordure montagneuse continue : au Nord le Tibesti, puis l'Ennedi, vers l'Est le Ouaddai, vers le Sud et le Sud-Ouest le plateau de l'Oubangui et la dorsale de l'Adamaoua, ligne de partage des eaux entre les bassins du Tchad, de l'Oubangui et du Nil.

Mais vers le Nord-Ouest, le bassin tchadien est largement ouvert sur les plaines du Niger, le lac Tchad servant de frontière à quatre pays indépendants : le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Tchad.

Essentiellement continental, ce pays n'a aucun accès à la mer : le port le plus proche, Douala, au Cameroun, est à 1.200 kilomètres de Fort-Lamy, et cette situation est un handicap certain au point de vue économique.

S'étendant au total sur une superficie de 1.284.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire deux fois et demie celle de la France, le Tchad a une population de 3,5 à 4 millions d'habitants seulement.

Encore faut-il noter que le pays est partagé en trois grandes régions naturelles :

— une zone Nord, qui n'est autre qu'une fraction orientale du Sahara, vaste plateau désertique extrêmement aride, couvert de dunes plus ou moins fixées par la très rare végétation. On comprend que la population y soit également très rare et rassemblée dans quelques oasis plus ou moins importantes : Largeau, Bardaï..., au total 70.000 habitants sur 500.000 kilomètres carrés ;

— une zone Sud, dite soudanaise, constituée par le bassin du Chari et de ses affluents, de climat tropical semi-humide, avec une saison de pluies abondantes de mai à novembre. C'est la région riche du Tchad, qui abrite 2 millions d'habitants sur 400.000 kilomètres carrés. Elle permet des cultures variées, dont celle du coton, très importante ;

— entre les deux, une zone intermédiaire dite sahélienne, de surface voisine, peuplée d'un million et demi d'habitants, au climat plus sec, permettant cependant certaines cultures et surtout l'élevage de bœufs, de moutons et de chèvres (4 millions et demi de têtes).

La quasi-totalité de la population est donc rassemblée dans les deux zones dites sahélienne et soudanaise. Le peuplement du Tchad a été réalisé au cours des siècles par de multiples invasions de races diverses, blanche ou noire. Il est peu de pays en Afrique où les races soient aussi mélangées.

On a coutume de distinguer généralement deux grands secteurs : l'un où l'Islam domine (Dar el islam), l'autre où les populations sont en majorité animistes ou chrétiennes (Dar el abid).

Tout le Nord du pays paraît avoir été islamisé très tôt par des tribus arabes venant d'Egypte ou du Soudan. Les Arabes, généralement pasteurs ou éleveurs, souvent nomades, constituent encore aujourd'hui des groupes très compacts et très homogènes. Ils sont généralement traditionalistes et peu sensibles à l'évolution du monde moderne.

Plus au Sud, les populations, animistes noires, sont divisées en un nombre important d'ethnies très diverses (on parle 52 langues différentes au Tchad) dont les Saras constituent le groupe le plus

important. Ces populations noires ou métissées sont, dans l'ensemble, très sensibles aux idées nouvelles, très progressistes, et l'influence des partis politiques y a été réelle.

Bien entendu, ces divisions ne sont pas aussi tranchées dans la réalité : l'influence islamique est plus ou moins grande dans un certain nombre de tribus ou de groupes. Il n'en existe pas moins des différences de mentalité importantes entre les zones Nord et Sud de la partie utile du pays.

Le taux d'accroissement de la population, lui-même, varie sensiblement d'une région à l'autre : plus important au Sud qu'au Nord. On l'évalue, en général, à un chiffre un peu inférieur à la moyenne africaine, soit de 1,5 à 2 %.

*
* *

Cette rapide description d'un pays très complexe, et d'ailleurs passionnant à étudier, fait comprendre la difficulté qu'éprouve son gouvernement à faire naître un esprit commun, une cohésion nationale dans un pays aux frontières découpées artificiellement dans de vastes régions naturelles, où 48 % de la population vit sur 10 % du territoire, et où cette population, fractionnée en d'innombrables ethnies, voit une opposition profonde de mentalités, de religions et de genres de vie entre les deux zones habitables, et où l'on parle 52 langues différentes.

CHAPITRE II

SITUATION POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Les populations du Tchad ont approuvé massivement le projet de Constitution soumis au référendum le 28 septembre 1958. De ce fait, le Tchad a opté en faveur du statut d'Etat membre de la Communauté. La République a été proclamée le 28 novembre 1958 et l'indépendance le 11 août 1960.

La Constitution actuelle, de type présidentiel, a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 5 juin 1964. Elle prévoit l'existence d'un Président de la République élu, d'une Assemblée Nationale qui élit le Président et soumet ensuite ce choix à un référendum, d'un Conseil économique et social qui donne un avis sur les projets de loi qui lui sont soumis.

Mais toute la vie politique du Tchad est dominée depuis 1959 par la puissante personnalité de M. François Tombalbaye, Chef de l'Etat dès l'indépendance. A la fois Président de la République et Président du Conseil des Ministres, il est aussi chef du parti unique : le Parti progressiste tchadien (P.P.T.).

La Constitution, depuis 1964, rend institutionnel le régime du parti unique et consacre la primauté du parti sur le Gouvernement. Un bureau politique national de 24 membres supervise et oriente l'action gouvernementale.

Votre Rapporteur a été reçu dès le 9 février par le Président Tombalbaye, dont il a pu apprécier la grande courtoisie et qui lui a exprimé sa reconnaissance pour l'aide que la France procure au Tchad : il ne souhaite pas que les accords de coopération actuellement en vigueur soient modifiés, mais bien au contraire qu'ils soient intégralement appliqués, ce qui, dans sa pensée, ne serait pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Cependant, il estime qu'il ne peut tout attendre de la France, et qu'il est nécessaire de prendre contact avec d'autres pays disposés à lui fournir une aide importante.

Parlant de l'intervention militaire française au Tchad, le Président Tombalbaye a bien précisé qu'elle avait eu lieu à sa demande, et seulement à sa demande. Elle avait pour but, non point de maintenir sa position personnelle mais surtout de défendre son pays et de lui éviter de tomber dans l'anarchie.

La position prééminente du Président Tombalbaye n'a pas été obtenue, en effet, sans à-coups ; il a dû faire face à de nombreux complots intérieurs dans lesquels étaient impliqués parfois certains membres de son gouvernement. De nombreux remaniements ministériels ont eu lieu, avec le souci constant de maintenir au sein du Cabinet un équilibre entre les originaires du Sud et ceux du Nord.

Le remaniement ministériel de 1968 a traduit le désir du Président d'être entouré de personnalités jeunes et compétentes, mais aussi sa volonté de renforcer l'unité nationale en faisant appel à des ethnies autres que Sara et à des chefferies traditionnelles.

En plus de ces difficultés politiques et de celles qui résultaient de la rébellion (celle-ci sera examinée au chapitre suivant), le Président a dû faire face à des problèmes économiques graves, que le pays ne pouvait résoudre sans une aide étrangère puissante.

Le Tchad est, en effet, un pays pauvre : plus de 50 % de sa superficie sont occupés par des zones désertiques qui ne reçoivent que quelques millimètres de pluie par an. Dans les deux autres zones, mieux arrosées, c'est l'agriculture, l'élevage et la pêche qui prédominent : le secteur primaire représente à lui seul 60 % du produit intérieur brut et plus de 80 % de la population active.

Aussi le volume des pluies qui tombent pendant la période humide, de mai à octobre, est-il un facteur dominant de l'économie tchadienne : une période de sécheresse peut détruire l'effort des années antérieures.

Il existe un plan quinquennal qui a d'abord visé à la modernisation de l'*agriculture* (1966-1970), de manière à permettre non seulement d'assurer une meilleure alimentation de la population, mais d'améliorer la balance commerciale par un volume plus important d'exportations.

Un Office national de développement rural encadre cette opération, assure la liaison entre producteurs et distributeurs, et tend à améliorer les rendements par la modernisation des méthodes.

Les cultures principales sont le mil, le sorgho, l'arachide, le riz et le blé dans certaines régions comme les polders aménagés sur la rive orientale du lac Tchad.

La seule culture industrielle est celle du coton ; elle est pratiquée avec succès dans le bassin du Chari et du Logone : le coton tchadien est connu, sur le marché mondial, pour sa qualité ; les exportations de coton fibre représentent environ 70 % de la valeur globale des ventes à l'étranger. Au total 300.000 hectares sont consacrés au coton.

La commercialisation du coton a posé des problèmes, du fait surtout de l'effondrement des prix mondiaux entre 1960 et 1967 : le prix du coton tchadien a dû être soutenu par la France seule, puis par la C. E. E. Si l'on tient compte des vingt-quatre usines d'égrenage, des huileries et du complexe textile inauguré à Sahr en 1967, on peut dire que le coton fait vivre 50 % de la population tchadienne.

Le tabac et la canne à sucre sont aussi cultivés, mais pour la consommation locale.

Quant à la forêt, elle n'est exploitée que pour la gomme arabique qu'elle produit : la récolte est de l'ordre de 2.000 tonnes par an.

L'élevage est possible dans toute la région comprise entre le dixième et le seizième parallèle (absence de mouches tsé-tsé) : c'est-à-dire toute la zone centrale du pays. Le Tchad est la réserve de viande de toute l'Afrique équatoriale, le troupeau de bovins étant évalué à 4 millions et demi de têtes environ. La période de sécheresse actuelle peut évidemment en diminuer beaucoup l'importance.

L'élevage est pratiqué par des nomades et par des cultivateurs sédentaires ou semi-sédentaires.

L'exploitation de cet important troupeau est rendue difficile par le climat (rareté des points d'eau en saison sèche), qui entraîne de longues transhumances et ne favorise pas la production en grande quantité de viande de bonne qualité.

La surveillance sanitaire, insuffisante ou parfois irréalisable, constitue aussi un frein à l'exploitation. Cependant, une action sanitaire a été entreprise avec succès : le laboratoire de Farcha, à Fort-Lamy, produit des vaccins utilisés dans toute la région, sous la direction et le contrôle de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux de Maisons-Alfort. Mais seule une sédentarisa-

tion des éleveurs nomades permettrait d'obtenir un niveau sanitaire satisfaisant. La création de puits et de forages faciliterait cette fixation.

La commercialisation pose aussi des problèmes :

— l'exportation des bêtes sur pied vers le Niger et le Nigeria, le Soudan et la Libye est à peu près incontrôlable, et près de 50 % échappent à toute prise en compte officielle ;

— les abattages destinés à la consommation locale sont importants mais également difficiles à évaluer ;

— les exportations de viande fraîche sont faites à partir des abattoirs industriels de Fort-Lamy et de Sahr, actuellement en pleine extension (5.000 tonnes exportées en 1970). La difficulté essentielle réside dans le transport de la viande, par des routes souvent impraticables en saison des pluies, même si le parc de camions isothermes était suffisant. Les pays importateurs sont le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine.

Le plan envisage un développement de ces exportations par une commercialisation industrielle plus intense : aménagement de marchés, traitement des sous-produits, sélection des races, etc.

La *pêche* est aussi une activité importante dans le bassin du Chari et dans le lac Tchad ; elle assure évidemment la consommation locale, et l'exportation de poissons séchés et fumés est envisagée.

Le *tourisme* pourrait être une source importante de ressources financières, particulièrement en devises étrangères, mais il devrait être organisé : hôtels, pistes d'atterrissage, routes goudronnées, etc. Il existe depuis 1965 une société Tchad-Tourisme dont l'action pourrait être développée.

Le Tchad possède en effet, dans les montagnes du Nord et de l'Est, des paysages extraordinaires qui attireraient de nombreux touristes si la sécurité y était totale, et le Sud du pays constitue une réserve de chasse permettant de rencontrer une faune très variée et parfois très rare.

Nous avons eu l'occasion, grâce à l'amabilité de l'autorité militaire qui a mis à notre disposition un Nord-Atlas pour nous y rendre, de visiter la réserve de faune de Zakouma, à 600 kilomètres à l'Est de Fort-Lamy.

Cette réserve, qui s'étend sur une superficie de 300.000 kilomètres carrés, est extrêmement intéressante par la variété des espèces animales que l'on peut y rencontrer : antilopes de types nombreux, girafes, éléphants, lions, etc. Elle est parfaitement organisée, mais comprend un hôtel d'une trentaine de chambres seulement, ce qui est évidemment très insuffisant pour une exploitation rentable du parc. Au demeurant, ces chambres sont très confortables, et l'accueil réellement très agréable.

L'*industrie* est insuffisante au Tchad : rareté des matières premières, absence de source d'énergie, manque de capitaux...

Certaines implantations ont été réalisées dans le domaine du textile : fabrication de pagnes dont l'exportation vers le Nord-Cameroun est possible ; vingt-quatre usines d'égrenage du coton ont été construites ainsi qu'une huilerie de coton et une huilerie d'arachides.

Plus récemment ont été créés : les Grands Moulins du Tchad pour moudre le blé nouvellement cultivé sur les polders du lac, une brasserie à Moundou, une raffinerie de sucre à Fort-Lamy.

Un complexe industriel des industries de la viande est en cours d'achèvement à Sahr : il a été financé à la fois par la France, l'Allemagne, Israël et le F. E. D.

L'industrialisation du Tchad, même en supposant que les recherches de pétrole et de ressources minières actuellement en cours aboutissent favorablement, sera toujours rendue difficile par :

— La situation géographique du pays, sans débouché direct sur la mer : il existe plusieurs projets de liaison avec Douala ou d'autres ports de l'Atlantique, soit par la route, soit par voie ferrée, mais aucun n'est de réalisation très prochaine.

Le parcours Douala—Fort-Lamy peut se faire actuellement par camion, du moins pendant la saison sèche. La liaison (1.200 kilomètres) demande trois semaines environ ; elle est difficile et les pertes de marchandises en cours de transport sont élevées. On évalue à 50 %, sur certains produits, les pertes qui se produisent, au cours de ce transfert, sur les envois provenant de France.

L'exportation du coton a posé et pose encore de graves problèmes de transport, celle de la viande frigorifiée vers les pays voisins également ;

— L'état du réseau routier intérieur : évalué à 12.000 kilomètres de routes et 18.000 kilomètres de pistes, il comprend 36 kilomètres de routes goudronnées (en 1969). Très peu de ces routes sont utilisables pendant la saison des pluies dans les immenses zones inondables du Sud ;

— Les aérodromes sont en nombre insuffisant : un seul, celui de Fort-Lamy, peut recevoir les grands quadrimoteurs modernes. Les autres sont réservés à des avions plus petits, DC 6 ou DC 4 (classes B, C et D). Plusieurs sont en zone inondable et donc impraticables de mai à septembre.

L'aérodrome de Fort-Lamy, mal situé (à proximité de la ville et en partie en zone inondable) est cependant au premier rang des aérodromes d'Afrique noire : dès 1965 il recevait 4.000 appareils par an et 12.000 tonnes de fret. La construction d'un nouvel aérodrome est en projet.

Enfin, un dernier élément vient peser sur le développement économique du Tchad : l'insécurité due à la rébellion : la récolte de coton s'est sensiblement dégradée depuis 1969, la balance commerciale a augmenté son déficit (— 5,9 milliards en 1969), la situation financière intérieure tend à s'aggraver.

Quelles sont donc l'origine et l'importance de cette rébellion, quelle a été l'action de la France dans ce domaine ?

CHAPITRE III

LA REBELLION

Avant tout examen des événements qui ont amené l'armée française à intervenir au Tchad, à la demande du Gouvernement tchadien, deux remarques préliminaires doivent être faites :

— la sécurité dans la partie Nord, désertique, du Tchad a toujours été difficile à assurer et ne l'a jamais été parfaitement : des bandes non soumises à l'autorité centrale (coloniale ou nationale) ont toujours circulé dans les montagnes du Tibesti et de l'Ennedi ;

— jusqu'au 31 décembre 1964, le Gouvernement tchadien avait maintenu toute la zone nord du pays (Borkou, Ennedi, Tibesti) sous administration militaire française, et trois garnisons françaises ont existé à Largeau, Moussoro et Abéché, dans le Nord et l'Est du pays.

1. — Les origines de la rébellion.

Les premiers mouvements apparaissent dès octobre 1965, d'abord dans l'Est du pays, puis dans le Sud-Est, pour gagner à partir de 1968 le Nord : Borkou, Ennedi, Tibesti, et le centre.

A l'origine, les mouvements de rébellion du Centre et de l'Est n'ont aucun rapport avec ceux du Tibesti. Toutefois, on trouve toujours à la base un mécontentement populaire provoqué par les abus et les maladresses de l'Administration, auxquels viennent s'ajouter des motivations d'ordre ethnique et religieux.

Cependant, une certaine organisation politique apparaît dès 1966, avec la création à Khartoum du Front de Libération National (FROLINA) qui regroupait deux tendances jusque-là rivales :

— l'Union générale des fils du Tchad, de tendance pan-islamique, qui avait des relations étroites avec Khartoum et Le Caire ;

— l'Union nationale tchadienne, progressiste, installée d'abord à Accra, puis à Alger.

Même après la fusion, une certaine rivalité subsistera au sein du FROLINA, entre les traditionalistes islamisés et les progressistes.

En 1966, l'activité des bandes rebelles s'accroît dans le Centre et l'Est du pays : elles bénéficient d'un appui plus ou moins marqué des autorités de Khartoum qui les laissent pénétrer sur leur territoire.

En 1967, le FROLINA se scinde en deux :

— le Front de Libération du Tchad (F. L. T.), dont la tendance s'apparente à celle des Frères Musulmans ;

— le Front de Libération National du Tchad (FROLINAT).

Jusqu'au milieu de 1968, les forces tchadiennes remportent quelques succès et paraissent maîtriser la situation : en fin 1968, le FROLINAT déclenche une véritable jacquerie qui s'intensifie rapidement.

Au Nord du pays, la rébellion prend naissance en 1966 au Tibesti, et devient inquiétante dès 1968 : un petit poste tenu par l'armée tchadienne est enlevé par les rebelles, et toutes les tentatives pour le reprendre échouent : à la demande du Président, une première intervention française limitée permet de dégager ce poste mais, en 1969, toute la zone Nord est partagée en deux : les oasis tenues par les garnisons tchadiennes, et la zone montagneuse contrôlée par les tribus Toubou rebelles.

A ce moment-là, d'ailleurs, il ne semble pas qu'il y ait de contact entre les rebelles du Nord et le FROLINAT.

2. — L'intervention française.

En août 1968, les Forces françaises sont regroupées à Fort-Lamy. Elles comprennent :

— le 6^e régiment interarmes d'Outre-Mer ;

— la base aérienne 172, avec 6 Nord 2501 ;

— 200 cadres environ servant dans l'armée tchadienne au titre de l'assistance militaire technique.

La première intervention, d'août à novembre 1968, entraîne une augmentation de ces moyens : deux bases temporaires françaises sont installées dans le Nord (Largeau et Bardai). Au cours de cette

première phase, en dehors de quelques missions d'appui-feu d'avions du type AD 4, nos forces n'ont jamais été engagées directement contre les rebelles.

En mars 1969, la dégradation de la situation dans les zones Centre et Est du pays conduit le Président Tombalbaye à demander une nouvelle fois l'aide de la France. Il s'agit cette fois-ci de mener une opération de pacification et de remettre en place des structures administratives tchadiennes.

Un délégué militaire français, le Général Arnaud, arrive au Tchad en avril 1969 : les renforts mis en place aussitôt après comprennent :

- un détachement de légion à deux compagnies ;
- des moyens aériens : 10 hélicoptères H 34 et 4 Nord.

Ils interviennent aussitôt au Centre (région de Mongo) où les rebelles subissent des pertes assez lourdes, au Nord (Tibesti), où les bandes se cachent dans la montagne ; un engagement important a lieu dans le Borkou en septembre 1969 à la suite duquel les bandes se dispersent.

Fin septembre 1969, le Général Arnaud quitte son poste.

Son successeur, le Général Cortadellas, reçoit de nouveaux renforts : trois compagnies de Légion et des moyens aériens. Il crée dans le pays un dispositif en profondeur et organise une interpénétration poussée des Forces françaises et tchadiennes :

- état-major franco-tchadien (conception au plus haut niveau) ;
- états-majors mixtes de préfecture (calqués sur la D. O. T. en France) ;
- états-majors tactiques (qui correspondent à des formations de combat de la valeur de deux compagnies plus des éléments de commandement).

En même temps, il propose un plan de réorganisation des forces tchadiennes, augmentant leurs effectifs, avec une aide française en matériels et un accroissement de l'assistance militaire technique.

De novembre 1969 à juin 1970, une action en surface est menée dans le Centre et l'Est, où les rebelles perdent partout l'initiative. Dans le Nord, une opération importante est montée près de Lar-

geau ; les pertes des rebelles sont sévères : près de 100 tués et 62 armes, mais les Forces françaises ont également 7 tués dont un médecin commandant.

En avril 1970, deux compagnies de la Légion sont relevées par deux compagnies de jeunes engagés des Troupes de marine.

De juin à novembre 1970, l'effort de pacification se poursuit au Centre et à l'Est : le nombre des milices locales augmente, deux états-majors tactiques passent sous le commandement d'officiers tchadiens. Des négociations avec les rebelles réussissent dans le Centre-Est, créant des zones neutralisées où le calme règne. En juillet 1970, une compagnie de Légion est rapatriée en métropole.

Dans le Nord, par contre, grâce aux renforts en armements reçus de Libye, la rébellion s'active. En septembre 1970, les routes sont coupées, des postes isolés. Une embuscade tendue à la 6^e compagnie de parachutistes du 6^e R. I. A. O. M. réussit et coûte 12 tués à cette unité. Trente-huit rebelles sont tués, et la presse internationale, pour la première fois, rend compte de l'événement.

En octobre 1970, trois opérations principales valent de nouvelles pertes aux rebelles, qui doivent reconnaître leur infériorité.

De novembre 1970 à juin 1971, les forces armées étendent la pacification : le nombre de milices locales passe de 55 à 71, et progressivement, des éléments français commencent à passer en réserve générale. Les deux dernières compagnies de Légion quittent le Tchad en décembre, mais le 6^e R. I. A. O. M. accroît ses effectifs d'une compagnie motorisée.

Dans le Nord, les forces de l'ordre déclenchent des opérations ponctuelles réussies dans le Tibesti où les rebelles subissent des pertes en hommes et en armes. Des négociations avec les rebelles, tentées en mars 1971, n'aboutissent pas.

En juin 1971, la situation paraît cependant assez assainie pour que l'on puisse rapatrier deux compagnies du 3^e régiment d'infanterie de marine ; le dispositif de fin juin 1971 comporte :

— les Forces françaises : 6^e R. I. A. O. M. à trois unités de combat et des moyens aériens, regroupées à Fort-Lamy et sur deux bases avancées : Largeau au Nord et Mongo au Centre ;

— les Forces tchadiennes, constituées en trois groupements occupant le terrain au Nord, au Centre et à l'Est, tous trois commandés par des officiers français.

De juillet 1971 à juillet 1972, on observe tout à la fois un durcissement de la situation politique de la rébellion et une accalmie incontestable sur le terrain :

— au point de vue politique, rupture des relations diplomatiques avec la Libye, dont l'assistance à la rébellion est effective, et reconnaissance officielle du FROLINAT par Tripoli ;

— sur le terrain, accalmie due peut-être aux rivalités entre factions diverses et aux luttes entre F. L. T. et FROLINAT. En fin janvier 1972, un voyage de M. Pompidou au Tchad se passe dans d'excellentes conditions.

En février 1972, des combats avec des bandes fortement armées ont lieu : elles ont reçu des armes par la Libye ou le Soudan. L'activité des forces de l'ordre est intense et les pertes rebelles en hommes et, surtout, en armement sont importantes.

En avril, renversement de la situation : le Tchad reprend les relations diplomatiques avec la Libye, et les forces régulières soudanaises n'acceptent plus le stationnement des rebelles sur leur territoire et leur font subir de lourdes pertes (plus de 150 morts).

Dans le même temps, la France décide de cesser, au 1^{er} juillet 1972, son intervention directe dans la lutte, et la relève de nos cadres aux postes de commandement opérationnel s'effectue dès juin.

En août 1972, le Général Cortadellas quitte ses fonctions, et une nouvelle organisation militaire est mise sur pied : les forces françaises sont concentrées à Fort-Lamy et dans les deux bases avancées de Largeau et de Mongo ; elles n'interviennent plus dans le combat, sauf sur décision de notre ambassadeur pour assurer la sauvegarde de nos ressortissants ou pour dégager des unités tchadiennes en difficulté. Les Forces tchadiennes bénéficient normalement d'un appui de transport aérien planifié et, exceptionnellement, d'un appui aérien feu limité, ainsi que d'un appui en capacité d'hélicoptage.

C'est ce dispositif qui était en place lors de notre passage au Tchad en février 1973 : la lutte contre les rebelles était entièrement entre les mains des forces de sécurité tchadiennes, dont les effectifs atteignaient à peu près 10.000 hommes.

L'intervention française directe dans les opérations a donc duré d'août 1968 à juillet 1972 : elle nous a coûté 39 tués et 102 blessés au combat.

CHAPITRE IV

LA SITUATION MILITAIRE ACTUELLE

Le dispositif adopté depuis août 1972 regroupe à Fort-Lamy l'ensemble des troupes françaises, avec cependant deux points d'appui extérieurs : Largeau et Mongo. L'assistance militaire technique, qui ne comporte aucun poste opérationnel, emploie en outre 480 officiers et sous-officiers environ.

1. — Les forces françaises.

Elles comprennent, sous les ordres du Général Auffray, commandant des Forces françaises de l'Escale d'Afrique centrale, outre un état-major interarmées Terre-Air et des éléments de services, un régiment d'infanterie de marine et une base aérienne.

a) *Le 6^e Régiment interarmes d'Outre-Mer* constitue l'élément fondamental du dispositif. Il comprend, en plus d'une compagnie de commandement et des services, deux compagnies de combat : une parachutiste et l'autre motorisée.

Ses effectifs réglementaires totaux sont de 34 officiers, 128 sous-officiers, 615 hommes du rang dont 33 appelés, en tout 777 hommes.

Les organismes rattachés à ce régiment (1) sont, d'une part les éléments Terre de l'état-major du Commandant supérieur, d'autre part les services : intendance, établissement d'approvisionnement multiservices, section légère de réparation, service de santé, soit en tout 246 hommes dont 32 officiers.

Au total, les effectifs dépendant de l'Armée de terre, stationnés au Tchad dépassent donc de peu un millier d'hommes, dont 66 officiers.

Jusqu'en février 1973, un détachement du 6^e R.I.A.O.M. était détaché en permanence à Largeau ; au moment de notre passage, le repli de cet élément sur Fort-Lamy était en cours.

(1) En outre, deux détachements permanents dépendent également du 6^e R.I.A.O.M. :
— l'un à Libreville (Gabon) comprend 70 hommes dont 4 officiers ;
— l'autre à Douala (Cameroun) : 28 hommes dont 2 officiers, est chargé de veiller au débarquement du matériel arrivant dans ce port en transit pour le Tchad.

En outre, des éléments de l'Armée de l'Air armant 15 hélicoptères H 34 et 3 Alouette II, étaient stationnés à Mongo. Cette petite garnison isolée était protégée en permanence par une unité élémentaire (compagnie ou escadron) du 6^e R.I.A.O.M.

Depuis le 1^{er} mai 1973, une formation de l'A.L.A.T. est implantée à Sahr (anciennement Fort-Archambault); elle est armée de 12 hélicoptères SA 330 et comprend un effectif de 113 hommes, dont 10 officiers, qui vient s'ajouter aux chiffres précédents, ainsi que le soutien de la base opérationnelle de Sahr qui comprend 1 officier et 25 hommes.

b) *La base aérienne 172*, située à proximité immédiate de de Fort-Lamy, constitue la participation de l'armée de l'air; elle utilise la même piste que le trafic civil. Deux formations y sont stationnées :

- un escadron d'appui aérien armé d'AD 4 (8 appareils);
- un groupement mixte de transport aérien dépendant du commandement du transport aérien militaire (10 Nord 2501, 1 C 160).

En tout, en y comprenant la participation Air à l'état-major interarmées du Général, l'effectif se monte à 676 hommes dont 81 officiers.

Le tableau suivant récapitule les effectifs réglementaires totaux entretenus au Tchad (1) :

	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS	PER-SONNELS féminins.	HOMMES du rang.	TOTAL.
Armée de terre.....	66	223	4	730	1.023
Armée de l'Air (a).....	93	474	3	199	769
	159	697	7	929	1.792
En plus à compter du 1 ^{er} mai 1973 :					
Détachement A.L.A.T.....	10	70	»	33	113
Renforts pour Sahr.....	1	8	»	17	26
Total général.....	170	775	7	979	1.931

(a) Le renforcement des effectifs de l'Armée de Terre par un détachement A. L. A. T. sera compensé par le retrait progressif des effectifs Air affectés aux hélicoptères H 34

(1) Les détachements de Douala et de Libreville ne sont pas compris dans ces chiffres.

Les effectifs réels différaient assez peu de ces chiffres théoriques au moment de notre passage.

Les conditions de vie de ces personnels sont assez sévères : une partie seulement des cadres a pu être logée en famille, soit dans des immeubles de l'armée, soit dans des appartements loués dans le secteur privé. Le personnel de Fort-Lamy travaille de 6 heures du matin à 13 heures. Le reste de l'après-midi étant disponible, il a fallu organiser des cercles ou des clubs sportifs permettant l'utilisation de cet important temps libre.

Nous avons visité, avec le Général Auffray, les cercles ou mess qui ont la charge d'organiser ces activités de complément : club hippique, cercle nautique sur le Chari, bibliothèque, etc. Il semble que le Commandement a fait un effort considérable pour permettre au personnel de vivre le mieux possible dans le climat extrêmement difficile du Tchad : la température de 40° à midi étant couramment atteinte en toute saison. Il nous paraît opportun que des crédits supplémentaires soient prochainement délégués pour parfaire ces aménagements sportifs et culturels.

Il existe sur la base aérienne une infirmerie-hôpital dirigée par un médecin-colonel, dont l'activité s'étend non seulement aux personnels militaires et à leurs familles, mais aussi parfois aux diplomates en poste à Fort-Lamy ou aux personnalités locales. Elle comprend 65 lits et est entièrement climatisée.

La rémunération du personnel séjournant au Tchad n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années : cependant le coût de la vie a augmenté dans des proportions importantes. Une étude récente du Contrôle général des Armées a conclu à la nécessité d'augmenter de 10 % le coefficient majorateur de la solde de base, mais cette mesure n'a pas été retenue par le Ministre dans le budget de 1973. *Il est absolument nécessaire, non seulement de comprendre cette augmentation dans la loi de finances pour 1974 ou dans le collectif de 1973, mais encore d'en porter le taux à 20 % environ, le prix de la vie n'ayant cessé d'augmenter au Tchad.*

2. — L'assistance militaire technique.

Elle constitue l'autre face du diptyque : d'un côté l'aide française a visé à réduire la rébellion par la force, de l'autre il s'agit de permettre à l'armée tchadienne et aux forces de sécurité d'atteindre un niveau d'entraînement tel qu'elles puissent à elles seules faire régner l'ordre sur tout le territoire.

Cette tâche est d'autant plus importante que dans ce pays peuplé de tant d'ethnies différentes, l'armée est le seul élément entièrement entre les mains du pouvoir central, qui peut à la longue faire naître l'idée de nation et constituer le début d'une cohésion à l'échelon national.

Dans son essence, l'assistance militaire technique consiste à fournir à l'armée tchadienne des instructeurs et un encadrement, de manière à lui permettre d'avoir un corps d'officiers et de sous-officiers tchadiens compétents et capables.

Les effectifs consacrés à cette aide ont beaucoup varié au cours de ces dernières années : ils ont atteint 600 personnes en 1971 et 1972, et s'élevaient à 475 environ au moment de notre passage.

Jusqu'en juillet 1972, le Général délégué militaire français avait sous son autorité la totalité de l'armée tchadienne, des troupes françaises et de l'A. M. T. : cette dernière était donc mêlée aux combattants et participait aux opérations.

Depuis juillet 1972, l'A. M. T. ne dépend plus directement du Général Commandant Supérieur français. Elle est dirigée par un Colonel français mis à la disposition du Gouvernement tchadien, le Colonel Le Hénaff, avec qui nous avons pu avoir un long entretien.

Cet officier, outre ses fonctions de directeur de l'assistance militaire technique, a été désigné également comme conseiller militaire du Président de la République. A ce titre, il est secrétaire du Comité de défense ; malheureusement, ce Comité ne se réunit que fort rarement. Ces attributions du Colonel Le Hénaff n'ont guère été jusqu'ici bien efficaces : les contacts qu'il a pu avoir avec le Président ont été peu fréquents.

Actuellement, les 475 officiers et sous-officiers appartenant aux trois armées dont il dispose sont répartis sur toute la surface du pays où ils remplissent des tâches diverses d'instructeurs, de soutien logistique ou d'état-major (préparation des plans d'équipement de l'armée tchadienne, par exemple), et *il n'existe plus aucun Français dans les unités combattantes tchadiennes.*

L'effectif de l'A. M. T. est réparti entre Fort-Lamy (200 personnes environ) et les diverses préfectures. Les Français jouent auprès des préfets tchadiens le rôle de conseillers militaires, mais n'ont aucune responsabilité dans le commandement.

A l'échelon central, des officiers et sous-officiers français occupent encore un certain nombre de postes exigeant une certaine

continuité de vue et une grande rigueur intellectuelle : en matière logistique par exemple, ravitaillement en matériels, vivres, essences, régulation des transports, etc. Le service de santé de l'armée tchadienne est totalement entre les mains de médecins militaires français.

Un réseau d'alerte en phonie, qui relie à Fort-Lamy l'ensemble des préfectures et des postes isolés ou en opération, est entièrement organisé par du personnel français.

Les postes de directeurs de services centraux sont tenus par des colonels français : transports, matériels, santé. A l'état-major, certains bureaux sont encore confiés à des officiers français. La relève par les Tchadiens est, sur certains points, difficile : ainsi il existe une escadrille tchadienne, armée de « Dakota », embryon d'une future armée de l'air, mais qui ne dispose pas de pilotes et de personnel au sol en nombre suffisant.

L'instruction des cadres est un souci permanent de l'A. M. T. Trois écoles militaires existent, toutes dirigées et animées par du personnel français :

— une école d'officiers à Fort-Lamy : trois promotions en cours de formation, de 13 à 20 élèves pour chacune ;

— une école d'enfants de troupe travaillant en milieu scolaire et où les élèves sont encadrés par des éducateurs français ;

— un centre d'instruction pour les non-officiers à Moussoro, qui tend à former des spécialistes dans tous les domaines : mécaniciens, transmissions, infirmiers, etc. Il forme de 800 à 1.000 personnels par an. Le recrutement est d'ailleurs limité à la base par les épreuves de sélection psychotechniques qui éliminent un nombre important de candidats.

Des stages complémentaires à Fort-Lamy, d'un niveau supérieur, viennent achever cette formation pour les meilleurs d'entre eux : ils ont lieu au sein des unités françaises.

Cette formation, à tous les degrés, est lente et difficile : si, en nombre, on arrive à alimenter les besoins d'encadrement de l'armée tchadienne (sauf pour les médecins) jusqu'au niveau de chef de section, la qualité laisse parfois à désirer : tendance au laisser-aller, conscience professionnelle et rigueur intellectuelle encore assez déficientes.

Aux termes des accords de coopération, c'est la France qui doit fournir le matériel d'armement nécessaire à l'armée tchadienne. L'A. M. T. doit préparer le plan d'armement et le présenter à la France. En fait, les demandes présentées par l'armée tchadienne sont assez peu réalistes et correspondraient aux besoins d'une armée-type, disposant du personnel compétent et entraîné, capable de mettre en œuvre et d'entretenir le matériel demandé. Ce plan n'a jamais été approuvé par une autorité française et, chaque année, les demandes de matériel faites par le Tchad dépassent à la fois nos possibilités de réalisation et ses possibilités d'emploi. D'où de fréquentes difficultés et l'idée maintes fois exprimée que si la France ne fournit pas le matériel, « on le demandera ailleurs ».

Il semble, en effet, que la Libye ou peut-être l'U. R. S. S. soient prêtes à fournir les armements demandés et tentent de remplacer la France sur ce point.

Dès maintenant, d'ailleurs, d'autres pays ont déjà fourni une aide militaire au Tchad : les compagnies tchadiennes de sécurité ont été alimentées en matériels par la République fédérale d'Allemagne, plusieurs compagnies de parachutistes ont été formées et entièrement équipées au Zaïre.

La Libye, depuis la reprise des relations diplomatiques avec le Tchad, aurait présenté dès maintenant des propositions de fourniture de mortiers, d'automitrailleuses et d'hélicoptères. Mais il semble que ces offres soient assorties d'engagements politiques non encore acceptés. De toute manière, on en est encore ici au stade des intentions, mais la situation peut évoluer rapidement.

L'armée tchadienne comprend à peu près aujourd'hui 4.200 hommes armés et entraînés, soit 12 unités de combat, dont 5 compagnies parachutistes. Il existe, en outre, une Garde nationale et nomade groupant des effectifs voisins, répartis sur tout le territoire en petites sections d'intervention d'une cinquantaine d'hommes, mais pas toutes opérationnelles.

La Gendarmerie est directement rattachée au Ministère de l'Intérieur : elle a été formée par des gendarmes français de manière remarquable, beaucoup de ses membres ayant été envoyés en stage à l'École de la Gendarmerie de Melun. Elle comprend près de 2.000 hommes articulés en 14 pelotons mobiles, 60 brigades et un détachement léger d'intervention.

Enfin, les compagnies tchadiennes de sécurité disposent de personnels dont l'effectif est de 1.000 hommes environ.

Au total, le Tchad disposerait donc de 10 à 12.000 hommes, avec 15.000 armes légères environ, et 1.100 à 1.200 véhicules militaires ; pas d'automitrailleuses, pas d'armes lourdes, sauf quelques mortiers, aucune unité d'artillerie. Quant à l'aviation, elle est limitée à quelques appareils anciens (C 47) et, manquant de pilotes, elle vit en symbiose avec la base aérienne française.

*
* *

Que peut-on dire, en ce premier semestre 1973, de la situation de la rébellion, et que peut-on envisager pour l'avenir ?

Au point de vue matériel, il semble que les rebelles, malgré les pertes subies au combat, peuvent encore rassembler 1.500 à 2.000 hommes, mieux armés que par le passé à cause des convois d'armes qui ont franchi la frontière libyenne en 1971-1972. Ces armes, dissimulées pour une grande partie dans des caches, peuvent réapparaître d'un moment à l'autre. Les rebelles sont répartis en bandes de 150 à 200 hommes, armées chacune d'une centaine de fusils, dans le désert immense qui constitue le Nord du pays et dans les montagnes.

Mais il y a toujours eu des bandes de pillards dans le Tibesti, l'Ennedi et même dans l'Est : cette insécurité relative a existé même au temps de la présence française et elle existera sans doute encore longtemps.

Récemment, une tribu nomade a, dans un de ses parcours, été attaquée par une bande rebelle, et y a perdu quelques hommes. A son retour, elle a pris l'initiative de tendre aux rebelles une embuscade au cours de laquelle ceux-ci ont subi des pertes sévères, plus importantes peut-être qu'au cours des opérations tentées par l'armée régulière.

A la suite de cette action, qui montre bien le climat dans lequel se déroulent ces combats, le Président Tombalbaye a accepté d'armer cette tribu nomade avec des armes à feu, dont elle était jusque-là à peu près dépourvue. Cette mesure peut, à long terme, n'être pas sans inconvénient.

Il faut bien comprendre que le Tchad est un pays neuf, composé de populations très variées, bien souvent étrangères à

la notion de pouvoir central. Certaines tribus nomades du Centre et du Sud ne tolèrent l'existence de ce pouvoir central que dans la mesure où il ne les gêne pas...

Le vrai danger réside dans la politisation de la rébellion et dans l'aide qu'elle peut recevoir, de ce fait, de l'étranger : c'est ce qui s'est passé précisément en 1968-1969 :

— d'une part, la création de FROLINAT donnait une assise à la rébellion qui n'était, à l'origine, qu'une réaction de défense aux maladresses de l'administration centrale ;

— d'autre part, l'aide extérieure permettait aux bandes pillardes, mieux armées, de tenir en échec la jeune armée tchadienne.

Actuellement, il semble que cet élément politique fasse défaut à la rébellion :

— les relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye sont rétablies et l'aide économique libyenne pourrait rapidement entrer dans une phase active ;

— le Soudan a interdit son sol aux bandes nomades qui y avaient trouvé longtemps un véritable refuge, aujourd'hui disparu.

Les forces tchadiennes sont devenues à la fois plus importantes en nombre et plus capables de lutter contre les bandes armées. Leur valeur combattante va en s'améliorant et la présence des forces françaises à Fort-Lamy leur assure un soutien logistique considérable.

En janvier et février 1973, l'activité rebelle a été nettement plus faible que les années précédentes. S'il paraît difficile de voir à bref délai l'armée tchadienne remporter de brillants succès militaires et éliminer les bandes rebelles, il paraît au moins autant improbable, sauf aide extérieure accrue, de voir les rebelles attaquer en force dans un avenir proche.

Si donc la situation paraît aujourd'hui à peu près stabilisée sinon totalement saine, c'est en grande partie à l'aide française que le Tchad le doit. Seul le maintien de cette présence et de cette aide peut lui permettre de survivre : l'armée est dans ce pays, avec la langue française, un des seuls facteurs d'unification qui existe.

CHAPITRE V

L'AIDE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La coopération technique et l'aide fournie au Tchad par la France, notamment l'assistance du Fonds d'aide et de coopération aux projets de développement économique et social, les échanges commerciaux avec notre pays, qui conserve la première place dans les achats et dans les ventes de cet Etat constituent autant d'éléments susceptibles de contribuer, outre le rôle capital du français comme langue nationale, à resserrer les liens entre la France et le Tchad.

1. — Quelques points de repère.

Avant d'examiner et d'apprécier l'aide que notre pays apporte au Tchad, il convient de rappeler quelques facteurs, à la fois géographiques et historiques, qui permettent de comprendre le retard économique de ce pays et les difficultés qu'il rencontre actuellement sur la voie du développement.

a) *Les causes des difficultés économiques.*

Sans doute le Tchad souffre-t-il de son isolement au milieu du continent africain, isolement encore aggravé par l'existence d'un cordon douanier sévère tandis que, sur le plan intérieur, l'étendue du territoire et sa situation étirée en latitude posent avec acuité le problème des transports ; sans doute aussi le manque de ressources minérales exploitables constitue-t-il un handicap sérieux, les recherches géologiques entreprises n'ayant pas permis de déceler jusqu'ici des gisements susceptibles d'être exploités dans des conditions rentables.

Au surplus, la diversité ethnique qui aurait dû, par un brassage enrichissant du peuplement tchadien, favoriser la cohésion nationale, selon le souhait du Président Tombalbaye, a représenté jusqu'ici plutôt un frein à l'unité politique ; les troubles de 1963 et leur extension ont apporté la preuve que les régions du Nord et du Sud étaient encore, sur le plan politique, en sévère opposition.

A ces éléments défavorables, il faudrait ajouter l'absence de potentialités autres que dans le domaine rural qui fournit près de 60 % de la production intérieure brute, ainsi que la très faible capacité de financement intérieure des investissements et la critiquable composition des exportations qui résultaient en 1971 pour 96 % de deux productions : 70 % pour le coton et 26 % pour l'élevage.

Grave apparaît également la situation financière qui, précaire jusqu'en 1967, n'a cessé de se dégrader depuis cette date, en raison essentiellement du surcroît de charges militaires résultant de la situation intérieure : pour 1971 un déficit budgétaire de 28 millions de francs était enregistré, malgré 30 millions versés par la France à titre de subventions, et les impayés non mandatés à l'égard du secteur privé s'élevaient, à la même époque, à 22 millions.

Aussi, compte tenu de l'insuffisance de ses ressources budgétaires, le Tchad est-il au nombre des pays qui, selon les travaux de la dernière C. N. U. C. E. D., devraient recevoir des nations développées des subventions et non des prêts ; ceux-ci ne pourraient, en effet, qu'aggraver les dettes déjà contractées et hypothéquer considérablement l'avenir d'un pays où il existe des éléments notables propres à favoriser le développement.

b) *Des facteurs favorables.*

L'économie tchadienne, qui, nous l'avons indiqué, est caractérisée par la prépondérance des activités primaires, se distingue par la variété de son agriculture, qu'il s'agisse de cultures vivrières (mil, sorgho, riz) ou de la culture de la canne et du blé dans les polders du lac Tchad, qu'il s'agisse du coton dont la production, grâce aux concours apportés par le Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) et le Fonds européen du développement (F. E. D.), a atteint 108.000 tonnes en 1972.

Par ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà signalé, ce territoire, riche d'importantes disponibilités piscicoles, bénéficie de l'exploitation rationnelle d'un cheptel bovin important de 4,5 millions de têtes, dans le Centre et l'Est.

A ces facteurs, il faudrait ajouter que, par sa démographie en expansion, par sa situation géographique qui autorise le développement de cultures vivrières et industrielles, par la bonne

volonté de ses cultivateurs et éleveurs et, aussi, par une certaine stabilité politique due en grande partie à l'autorité du Président Tombalbaye, le Tchad possède des atouts intéressants.

Cependant, pour valoriser et diversifier ses produits, le Tchad a besoin de capitaux : des subventions doivent être allouées, à notre avis, en vue du financement d'opérations d'une réelle valeur économique, par exemple en matière d'élevage, ou dans le domaine de la formation professionnelle et du perfectionnement. C'est à de telles actions, susceptibles de promouvoir le développement économique et social, que l'aide de la France est essentiellement consacrée.

2. — L'assistance technique.

L'aide en personnel que la France apporte au Tchad n'a guère connu de grande variation d'une année sur l'autre, s'agissant des agents civils servant soit dans les cadres de l'administration locale, soit dans les instituts de recherche et les sociétés d'intervention. En revanche, les personnels militaires ont vu leurs effectifs diminuer de manière importante au cours des derniers mois, évolution normale en corrélation avec la formation d'officiers, de sous-officiers et de spécialistes de plus en plus nombreux dans l'armée tchadienne.

La situation des effectifs d'assistance technique en service au Tchad, lors de notre passage, était la suivante :

— assistance technique civile directe.....	630	50,9 %
— assistance technique du service national...	93	7,5 %
— assistance technique civile indirecte (instituts de recherche, sociétés d'intervention, O. R. S. T. O. M.)	39	3,2 %
— assistance militaire (officiers et sous-officiers)	475	38,4 %
	<hr/>	<hr/>
	1.237	100,0 %

Il est intéressant de noter la répartition des personnels civils, soit 61,6 % du total, à l'intérieur de l'Administration tchadienne : la fraction la plus importante (54,1 %) concerne l'enseignement et la formation, ce qui ne saurait étonner quand on sait l'action du Gouvernement tchadien en matière d'alphabétisation, d'enseignement primaire, secondaire et technique.

La seconde place (11,9 %) est occupée par les personnels du service de santé, ce qui répond à la volonté politique qui s'est traduite, au cours de ces dernières années, tant par la construction d'établissements neufs, par l'amélioration des locaux vétustes, par l'augmentation d'une capacité hospitalière jugée insuffisante, que par la progression des effectifs d'agents qualifiés.

Il faut enfin signaler la représentation technique indirecte qui permet, notamment, de garantir un soutien scientifique à la production cotonnière et d'assurer la protection sanitaire des troupeaux.

3. — L'aide globale.

L'aide financière que la France apporte au Tchad s'est élevée, en 1971, à 153 millions de francs.

a) *La répartition de l'aide.*

Cette aide est répartie de la manière suivante :

— l'élément primordial est fourni par les crédits affectés à l'assistance technique en personnel qui, représentant un peu plus du tiers des dotations allouées au Tchad en 1969, ne constituaient que le cinquième de celles-ci en 1971, en raison de l'accroissement important de l'aide militaire, qui est passée, dans le même temps, de 14 à 56 millions de francs ;

— le deuxième poste d'affectation de l'aide financière comprend les concours financiers qui, compte tenu du poids des charges militaires supportées par le budget tchadien, n'ont cessé de croître au cours des dernières années, passant de 15,5 millions de francs à 30 millions ;

— le troisième élément, par ordre d'importance décroissante, est constituée par les crédits du Fonds d'aide et de coopération servant au financement de l'aide aux investissements, soit 19,1 millions de francs en 1972 contre 9,1 millions en 1969.

L'assistance du F. A. C. aux projets de développement économique et social est surtout marquée dans le domaine rural (production cotonnière et élevage) et dans le secteur de l'enseignement où la création, en 1971, de l'université de Fort-Lamy a été l'événement principal.

Il a paru intéressant de retracer, dans le tableau ci-après, la répartition sectorielle de l'aide aux investissements apportée au Tchad par le F. A. C. au cours de la période de 1959 à 1971.

Répartition sectorielle de l'aide aux investissements (dotations du F. A. C.) (1959-1971).

	MONTANT	POURCENTAGE
	(En millions de francs.)	
Etudes générales	6,1	2,1
Production rurale	107,6	37,3
Production minière et industrielle.....	14,5	5,0
Infrastructure	56,3	19,5
Equipement sanitaire et social.....	28,7	9,9
Enseignement et formation.....	40,9	14,2
Action culturelle et information.....	8,3	2,9
Dépenses générales	26,3	9,1
	288,7	100

L'examen de ces données permet de constater, outre la part prépondérante des crédits servant à financer la production rurale, que les secteurs de l'infrastructure et de l'équipement sanitaire et social ont reçu les crédits les plus abondants.

b) *Les engagements à court terme (1973-1974).*

Il faut à cet égard rappeler qu'à court terme, la France s'est engagée vis-à-vis du Tchad à assurer la mise en œuvre, conjointement avec le F. E. D., du développement intégré de la région Sud du Tchad (programme quinquennal 1972-1976). Toujours dans le secteur rural, la mise en valeur des polders du lac Tchad (culture du blé et du coton) implique la poursuite d'une expérimentation débutée depuis déjà deux ans.

Il n'est pas interdit de penser que l'aide française devra s'engager à très court terme dans le secteur de la canne à sucre et de

l'industrie qui en est le prolongement. Il en sera vraisemblablement de même pour l'élevage, notamment par la poursuite active de la politique de contrôle sanitaire.

Dans le domaine des télécommunications, l'amélioration du téléphone de la capitale et les liaisons hertziennes vers le Sud du pays font partie des engagements de principe, pour les deux années à venir.

L'aide au service des grandes endémies relève traditionnellement de l'intervention française, mais une assistance plus accrue dans le domaine de la santé n'est pas à exclure.

Quant au secteur de l'enseignement et de la formation, il devra bénéficier de l'aide française par la création d'une école de cadres militaires et par la poursuite de la construction et de l'équipement de l'Université.

Enfin, il faut souligner que la Mission de réforme administrative (M. R. A.), dont l'efficacité auprès des populations des zones sensibles (Centre et Est) est indéniable, continuera à être soutenue, dans les prochaines années.

c) L'évolution de l'aide annuelle.

Sans doute convient-il de manière réaliste, de prendre la juste mesure de l'effort financier que la France consacre à l'aide économique au Tchad. Celle-ci, sur une période de douze ans (1959-1971), a représenté 921 millions de francs répartis ainsi qu'il suit :

Evolution de l'aide annuelle au Tchad (1959-1971).

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	TOTAL
	(En millions de francs.)													
Aide totale.....	11	52	50	46	74	72	57	62	72	61	74	137	153	921
— dont aide aux investissements	11	27	18	9	31	36	25	17	21	19	10	45	20	289
— dont concours financiers.		12	15	13	18	11	9	6	3	5	16	33	30	146

Il ressort de la lecture de ce tableau trois éléments essentiels :

— l'aide totale annuelle, de 1963 à 1970, a été plafonnée à environ 70 millions de francs ; les deux années 1970 et 1971 ont, pour des raisons essentiellement militaires, vu cette aide s'accroître dans des proportions importantes.

Il apparaîtrait logique, compte tenu des résultats obtenus dans le maintien de la sécurité intérieure, que cette dotation globale soit progressivement diminuée ; il y aurait lieu toutefois que son montant soit assez sensiblement majoré par rapport à celui de 1969, ne serait-ce que pour tenir compte d'une forte hausse des prix et de l'accroissement normal des besoins à satisfaire ;

— la part réservée aux investissements tend à rester stationnaire, ce qui diminue le volume des opérations réalisées ; en effet, pour effectuer d'année en année une masse à peu près équivalente de travaux, les dotations auraient dû être sensiblement augmentées : la reconduction du montant des crédits s'est traduite, en réalité, par une réduction progressive de l'aide aux équipements, et particulièrement aux équipements collectifs, éléments indispensables du développement économique et social ;

— les concours financiers, qui avaient nettement décliné de 1964 à 1968, ont été fortement augmentés depuis 1969, compte tenu notamment des charges supplémentaires de sécurité supportées par le budget tchadien.

On pourrait estimer que ces concours devraient progressivement diminuer. Pour notre part, nous croyons que cette réduction ne saurait être très sensible pour les motifs suivants :

— d'une part, le Tchad aura encore à faire face à des dépenses de sécurité d'autant plus importantes que l'assistance militaire française s'amenuisera ;

— d'autre part, il apparaît nécessaire, sur le plan politique, que la France consente en faveur du Tchad une aide exceptionnelle afin de permettre à ce pays de sortir de la situation financière dramatique qu'il connaît présentement. Une telle aide pourrait être accordée à l'occasion d'une prochaine rencontre entre le Président de la République française et le Président de la République du Tchad qui offrirait l'occasion de témoigner de la vigueur des relations franco-tchadiennes.

Cette aide exceptionnelle semble aujourd'hui d'autant plus indispensable que le Tchad est confronté à une catastrophe causée par une terrible sécheresse qui brûle les récoltes et la nourriture du bétail, condamnant à la famine et à la misère un nombre important de paysans et d'éleveurs et à la mort des dizaines de milliers d'animaux.

Sans doute un protocole d'aide alimentaire a-t-il été récemment conclu ; mais les lenteurs administratives risquent de le vider de son efficacité. Aussi, nous semble-t-il souhaitable que des livraisons de première urgence soient acheminées, dans les meilleurs délais, au Tchad par des avions cargo militaires français : l'aide doit trouver, dans une telle conjoncture, sa véritable dimension, économique, financière certes mais aussi humanitaire.

*
* *

S'agissant de l'aide économique apportée au Tchad force est d'abord de constater que la position de la France est antérieure à celle d'autres nations : cette antériorité représente certes un avantage, dans la mesure où lorsqu'un problème technique important se pose, c'est à l'assistance française qu'il est généralement demandé en premier lieu de tenter de le résoudre ; elle est aussi parfois un handicap sérieux dans la mesure où, compte tenu des moyens financiers souvent limités dont ils disposent, nos représentants sur place sont conduits à ne pas pouvoir satisfaire à des demandes nombreuses et, il est vrai, quelquefois assez irréalistes.

Aussi quand il nous arrive d'opposer des refus, notre prise de position est généralement comprise : les autorités tchadiennes n'ignorent pas, en effet, que nous nous efforçons de limiter le plus souvent notre action à des interventions essentiellement destinées à promouvoir ou à entretenir le développement économique et social, davantage par des opérations au « ras du sol », par le biais d'activités mettant en valeur le pays (irrigation, pêche, mise en place de méthodes agricoles et d'élevage adaptées) que par des réalisations grandioses ou somptuaires. Conduits de la sorte à être essentiellement des initiateurs dans de nombreux domaines, nous encourageons parfois le reproche de mener une politique d'aide par trop dispersée. En réalité, tenant compte des ressources locales et des moyens à mettre en œuvre, la coopération

technique française au Tchad s'efforce d'assurer la mise en place des structures d'une économie rénovée et de faire sien le proverbe chinois : « Si un homme a faim, ne lui donne pas un poisson, apprend-lui plutôt à pêcher ».

Certes, il faut déplorer que, par suite des déficits aggravés des finances publiques tchadiennes, des dotations de l'aide française soient trop souvent encore utilisées à rééquilibrer le budget local et soient ainsi détournées du financement des équipements publics. *Cependant c'est, à notre sens, une grave erreur que commettent certains services des administrations centrales françaises en prenant prétexte de la situation intérieure du Tchad, pour retarder les délégations de crédits d'aide : non seulement ils risquent de compromettre alors les engagements pris, mais encore, dans une conjoncture encore tendue, il est à craindre que par ces retards importants qui accentuent le malaise politique, ils n'amoindrisent les chances d'un règlement rapide des difficultés intérieures du Tchad.*

Au demeurant, il apparaît opportun et judicieux d'avoir à l'esprit une idée aussi exacte que possible de l'effort financier de la France au Tchad : l'ensemble de l'aide que ce pays a reçue au titre de la coopération, de 1959 à 1971, soit en douze ans, s'élève à 921 millions de francs, ce qui représente globalement l'équivalent de 18 kilomètres d'autoroute environ par an. Encore conviendrait-il, pour être précis, d'amputer largement ce montant afin de tenir compte des retombées de l'aide sur l'économie française, qu'il s'agisse soit des gains professionnels rapatriés en France par les coopérants, soit de l'achat de biens d'équipement ou de consommation en provenance de notre pays ; il faudrait aussi être capable d'apprécier ce qui est en fait inestimable, à savoir la valeur de l'exemple que la France peut ainsi donner aux autres nations en matière de coopération, cette responsabilité qu'elle assume ainsi devant le monde et particulièrement devant les peuples qui, selon l'expression du Ministre des Affaires culturelles, M. Druon, « vivent, communiquent ou ont choisi de bâtir leur destin en français ».

CONCLUSIONS

Constatons d'abord que plus l'aide française, indépendamment des considérations de la situation politique interne du Tchad, facilitera le développement économique et social de ce pays, et mieux les problèmes posés par cette situation politique pourront être résolus par le Gouvernement local. Parallèlement, plus notre présence militaire sera discrète mais efficace, et plus longtemps la base française de Fort-Lamy pourra être maintenue à la demande même des autorités tchadiennes. Aussi, en dépit des pressions extérieures, le Tchad ne semble-t-il pas prêt à consentir de se passer des ressources qu'apporte au pays l'installation sur place des militaires français.

Certes, il n'apparaît pas souhaitable pour le Tchad de refuser l'aide étrangère autre que française ; même peut-il être opportun que cet Etat s'engage plus avant dans la voie de l'entente avec d'autres nations, et notamment avec les pays arabes. Toutefois, le Président Tombalbaye nous a donné l'impression de connaître les limites d'une telle politique : conscient de l'intérêt réel du Tchad, il reste actuellement persuadé du bénéfice qu'il peut retirer de la présence française dans le cadre essentiellement de la coopération civile et militaire. L'intervention française effectuée jusqu'à la fin du mois de juillet 1972 à la demande expresse du Gouvernement tchadien a fourni à celui-ci, mais aussi à tous les Gouvernements africains liés à la France par des accords de coopération militaire, l'occasion de juger de l'efficacité de cette coopération.

Si, présentement, *le Tchad n'envisage pas de changement à cet égard, le souci est formulé de mettre en œuvre toute la coopération prévue*, étant précisé que les relations franco-tchadiennes devraient être privilégiées au niveau des Ministres des Affaires étrangères. A cet effet, *il apparaît extrêmement urgent d'aider le Tchad à résoudre les graves difficultés financières actuelles* qui risquent, si nous n'y prenons garde, d'engendrer des mouvements incontrôlés dont

nos ressortissants au Tchad pourraient subir les contrecoups. *Certes l'aide budgétaire ne saurait être accordée sans la mise en œuvre d'une politique d'austérité financière de la part des autorités tchadiennes* : à cet effet, le Gouvernement français pourrait, dans le cadre de la coopération technique, être appelé par le Tchad à fournir les experts qui assureraient un contrôle efficace des recettes et des dépenses publiques afin de mettre un terme à une période de désordres financiers préjudiciables à l'intégrité nationale du Tchad.

Sans doute, par ces relations bilatérales, notre pays ne peut-il qu'apporter une aide limitée — mais que nous voulons efficace — à l'économie tchadienne. Au surplus, s'agissant de la mise en œuvre d'une politique de grands travaux, d'aménagement des structures, la France joue un rôle important dans le financement d'opérations effectuées dans un cadre multinational, notamment par sa contribution au F. E. D. Cette participation doit, selon nous, être soutenue à un double titre : en effet, par l'effort conjugué qu'ils effectuent ainsi, notamment au Tchad, les pays partenaires de la C. E. E. trouvent une remarquable occasion d'affirmer leur cohésion et d'accomplir une œuvre commune de promotion économique et humaine, en même temps qu'ils s'efforcent, par leur présence et leur exemple, de contrecarrer les prétentions de nations qui portent à ce pays un intérêt qui peut sembler, à maints égards, équivoque.

Certes, le Tchad ne méconnaît aucun des graves problèmes qui l'assaillent présentement : s'il a choisi l'aide de la France, c'est qu'il apprécie l'efficacité de l'appui technique et financier que notre pays est en mesure de lui apporter. Tant que, au-delà des mouvements passagers de mauvaise humeur, au-delà des malentendus superficiels ou des affrontements de personnes, la coopération franco-tchadienne sera maintenue, le Tchad a conscience que son indépendance sera ainsi sauvegardée, et la France pourra, dans ces conditions, continuer à aider ce jeune Etat à accéder à une vie nouvelle.